

NOUVEAUX TRAVAILLEURS ¹	AUTRES TRAVAILLEURS			
Plan de formation sectoriel et remboursement	Conditions d'octroi d'un budget de formation ² et nouveautés		Remboursement des formations ³	Approbation des nouvelles formations
<p style="text-align: center;">FORM TS - NATIONAL</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; margin: 5px 0;"> Application web Subventions nouveaux travailleurs </div> <p> Cliquez ici </p>	<p>BRUXELLES</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Toute ETS ayant rentré, auprès de la société émettrice compétente pour la Région de Bruxelles-Capitale, au moins 2.000 titres-services durant l'année précédente. ▪ Nouveauté : les demandes d'approbation des formations internes (A) et externes (E) ont été modifiées. Les entreprises et les opérateurs de formations externes devront justifier leur choix en matière de méthode et d'outils pédagogiques. De plus, les formateurs internes et/ou externes devront disposer d'une expérience et/ou de qualifications pertinentes par rapport au contenu de la formation. 	Service Public Régional de Bruxelles : voir site du Service Public Régional de Bruxelles		
	<p>WALLONIE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Toute ETS agréée en RW et ayant rentré des titres-services wallons, dans l'année calendrier précédente, auprès de la société émettrice compétente pour la Région wallonne. ▪ Nouveautés : <ul style="list-style-type: none"> ○ le délai de rentrée des demandes de remboursement passe au 31 mars au lieu du 30 juin ; ○ il devient obligatoire d'indiquer le NISS sur les listes de présence ; ○ la validité d'une approbation de formation est limitée à 10 ans maximum. 	Forem : voir site du Forem	Service Public Wallon : voir site du Service Public Wallon	
	<p>FLANDRE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Toute ETS ayant rentré, auprès de la société émettrice compétente pour la Flandre, au moins 2.000 titres-services durant l'année précédente. ▪ Nouveauté : un prestataire de formation externe qui demande l'approbation d'une formation devra d'abord, avant la demande d'approbation d'une formation, être enregistré en tant que prestataire de services dans le "Modèle de qualité et d'enregistrement du département de l'Emploi et de l'Economie Sociale". 	Service Public Flamand : voir site du Service Public Flamand		

¹ Tout nouveau travailleur qui conclut un contrat dans la SCP 322.01 pour la 1ère fois [Voir site Form TS pour infos complémentaires](#).

² Pour toutes les régions : le minimum de 1.000 € n'est plus d'application.

³ Toute formation doit être approuvée dans la région où le budget de formation va être utilisé - **RAPPEL** : Toutes les formations approuvées au SPF Emploi, Travail et Concertation sociale jusqu'au 31/03/2015 sont valables dans les 3 régions - Toutes les formations approuvées par les Régions à pd 01/04/2015 ne sont valables que dans la/les région(s) où l'approbation a été accordée et selon leurs propres modalités.